

Faire et notifier tous états de lieux, contracter et résilier toutes polices d'assur contre l'incendie et autres risques.

Débattre et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats, les recevoir ou payer.

Faire ouvrir tous comptes, y effectuer tous dépôts, retirer de toutes ~~ban~~ administrations, sociétés et particuliers toutes sommes, valeurs et biens de toute ~~nat~~

Procéder à l'ouverture des coffres-forts tenus en location, en retirer le ~~con~~ renoncer à toute location, prendre des coffres en location.

Toucher tous mandats-poste, chèques, assignations, lettres de change et ~~bill~~ ordre; retirer de la poste, messageries et transporteurs ou recevoir toutes lettres et chargés ou non, recommandés ou assurés, le tout à l'adresse ou à l'ordre de la ~~p~~ mandante ou des défunt dans les successions desquels elle serait intéressée.

Obtenir tous pouvoirs, autorisations ou licences, généralement quelconques, Banque Nationale, de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change, du Service Centra Contingents et Licences, ainsi que de toutes autorités et institutions même étrangères.

En toutes matières fiscales, faire toutes déclarations, affirmations, contestations oppositions et requêtes, acquitter tous droits, impôts et amendes, recevoir toutes restitutions et tous dégrèvements.

Reconstituer en titres au porteur, vendre, échanger, transférer tout ou partie rentes sur l'Etat Belge ou autres Etats, tous titres et valeurs, souscrire à toutes action obligations, vendre tous droits de souscription, en toucher le prix.

Céder toutes créances, prix de ventes ou valeurs avec ou sans garantie, faire toutes significations, consentir toutes prorogations; passer et accepter tous titres nouveaux pris à cette occasion tous engagements.

Emprunter toutes sommes sous forme de prêt ou d'ouverture de crédit, constituer hypothèque; donner toutes autres garanties, stipuler la solidarité et l'indivisibilité.

Acquérir et vendre de gré à gré ou sur adjudication publique, sur licitation autrement, tout ou partie des biens meubles, immeubles -les mots meubles et immeubles étant compris dans leur acception la plus étendue-, constituer tous droits réels, recevoir prix et les payer, faire toutes délégations, faire tous échanges avec ou sans soultre.

Assister à toutes assemblées de sociétés, réunions d'associés, d'actionnaires d'obligataires, prendre part aux délibérations et arrangements, nommer tous administrateurs, commissaires, liquidateurs, gérants ou tous autres mandataires; accepter ces mandats.

Recueillir toutes successions; faire procéder à toutes appositions ou levées scellés, avec ou sans description, à tous inventaires ou en dispenser, prendre qualifiquement et simplement, sous bénéfice d'inventaire ou renoncer; faire à cet effet toutes déclarations, prendre connaissance de tous testaments et codicilles; en consentir ou contester l'exécution; faire et accepter la délivrance de tous legs ou y renoncer.

Céder les droits de la partie mandante.

Renoncer à tout usufruit dont le mandant est titulaire sur tout bien mobilier ou immobilier.

Procéder à tous comptes, liquidations et partages; établir les masses, former les lots, les choisir à l'amiable ou les tirer au sort; laisser tous biens en commun, donner tous pouvoirs pour leur administration ou réalisation; faire tous traités, même à forfait, transactions et arrangements.

En cas de faillite, concordat ou liquidation judiciaire d'un débiteur, prendre part à toutes assemblées de créanciers; nommer tous syndics et liquidateurs, signer concordats et contrats d'union, s'y opposer, produire titres et pièces, affirmer la sincérité des créances.